

Une démarche simple et rapide

> Vous signez votre contrat de fourniture de gaz propane Antargaz

> Vous profitez de la solution Financement Sérénité de votre installation de chauffage

- Après acceptation du devis de l'installation de chauffage, vous contactez Cofidis à l'aide de votre conseiller Antargaz.
- Vous remplissez votre contrat de crédit et le renvoyez signé avec les pièces justificatives nécessaires*, pour acceptation définitive.
- Sur justificatif de facture de l'installation de chauffage et de mise en place de la cuve, votre installateur est directement réglé par Cofidis.

* Pièces justificatives : • Relevé d'identité bancaire • Photocopie de votre pièce d'identité et celle de votre conjoint • Autorisation de prélèvement automatique • Chèque annulé • Justificatifs de revenu (photocopies : 2 derniers bulletins de salaire de moins de 3 mois pour les salariés, avis d'imposition pour les retraités et professions libérales, avec la liasse fiscale pour les indépendants). • Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF ou France Telecom).

Pour en savoir plus contactez Cofidis au :

 **N° Indigo 0 820 00 49 99**

0,12 € TTC/min



ANTARGAZ - Société Anonyme au capital de 3 935 349 €
Siège social : Les Renardières - 3, place de Saverne - 92400 Courbevoie
RCS Nanterre B 572 126 043

Antargaz - 10/06 - Crédit photos : Getty Images - Document non contractuel - ur@ur.a



Avec le
Financement Sérénité

accédez au bien-être du chauffage central au gaz.



Pour l'installation de votre chauffage central, Antargaz vous propose une solution de financement attractive en partenariat avec Cofidis :

Financement Sérénité

- > Vous payez chaque mois en douceur l'achat de votre installation de chauffage.
- > Vous réglez en deux mensualités fixes :
 - une pour votre installation de chauffage à Cofidis,
 - une pour l'abonnement et votre consommation prévisionnelle de gaz à Antargaz.

Exemple :

Pour une **maison de 120m²** avec un emprunt de **5 000 €**, sur 9 ans (108 mois), vous remboursez **56,82 € par mois⁽¹⁾**.
TEG fixe : 4,78%. Coût total du crédit : 1136,56 €.



Bénéficiez de conditions de financement privilégiées⁽²⁾

> Vous installez un chauffage dans votre **maison actuelle** :

- Vous choisissez votre financement **entre 3 000 et 20 000 €⁽³⁾**.
- Vous remboursez sur **6 ou 9 ans⁽³⁾** (72 ou 108 mois), avec un TEG fixe à partir de 4,39 %.
- Vous bénéficiez de **mensualités à partir de 34,09 €⁽⁴⁾**.

> Vous installez un chauffage dans votre **maison neuve** :

- Vous choisissez votre financement entre **2 000 et 5 000 €⁽⁵⁾**.
- Vous remboursez sur **3 ou 5 ans⁽⁵⁾** (36 ou 60 mois), avec un TEG fixe à partir de 1,15 %.
- Vous bénéficiez de **mensualités à partir de 35,88 €⁽⁶⁾**.

(1) Hors assurance facultative, pour 5 000 € empruntés sur 9 ans (108 mois). Coût de l'assurance facultative : 0,29% du capital emprunté sur 1 tête et 0,42% sur 2 têtes.

(2) Le prêt est exclusivement réservé aux nouveaux clients Antargaz ayant signé un contrat de fourniture de gaz propane Antargaz à usage domestique, sous réserve d'acceptation du dossier par Cofidis.

(3) Crédit amortissable accessoire à une vente consenti par Cofidis SA au capital de 50 000 000 €, 61 avenue Halley, 59877 Villeneuve d'Ascq cedex. SIREN 325 307 106 RCS Roubaix-Tourcoing, d'une durée de 6 ou 9 ans (72 ou 108 mois) et d'un montant maximum de 20 000 €. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 7 jours. Pour un montant emprunté de 3 000 à 11 999 € : TEG fixe annuel de 4,39% sur 72 mois et 4,78% sur 108 mois. Pour un montant emprunté de 12 000 à 20 000 € : TEG fixe annuel de 4,88% sur 72 mois et 5,11% sur 108 mois.

(4) Hors assurance facultative, pour 3 000 € empruntés sur 9 ans (108 mois). Coût de l'assurance facultative : 0,29% du capital emprunté sur 1 tête et 0,42% sur 2 têtes.

(5) Crédit amortissable accessoire à une vente consenti par Cofidis SA au capital de 50 000 000 €, 61 avenue Halley, 59877 Villeneuve d'Ascq cedex. SIREN 325 307 106 RCS Roubaix-Tourcoing, d'une durée de 3 ou 5 ans (36 ou 60 mois) et d'un montant maximum de 5 000 €. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 7 jours. Pour un montant emprunté de 2 000 à 5 000 € : TEG fixe annuel de 1,15% sur 36 mois et 2,98% sur 60 mois.

(6) Hors assurance facultative, pour 2000 € empruntés sur 5 ans (60 mois). Coût de l'assurance facultative : 0,29% du capital emprunté sur 1 tête et 0,42% sur 2 têtes.